

Préparation de la treizième réunion de la CMDD : éléments d'une feuille de route (avant-projet)

Ce qui suit est une présentation succincte des activités du Secrétariat de la CMDD, telles qu'approuvées par la dernière réunion des Parties contractantes. Leurs résultats étayeront les travaux de la 13^e réunion de la CMDD, laquelle soumettra ensuite des recommandations à la prochaine réunion des Parties contractantes au Maroc (2009). Ces activités mettent à profit les travaux antérieurs du Secrétariat de la CMDD et toutes convergent vers la mise en œuvre de la SMDD.

Le calendrier des activités exposées dans le document est disponible à l'annexe 1.

Notes

Le contenu et la préparation de la treizième réunion de la CMDD (2^e trimestres 2009), qui dépendront en grande partie des résultats des activités exposées dans le présent document, seront détaillés en temps voulu.

Il convient de noter que le présent document porte essentiellement sur la ligne budgétaire 1.4 "Stratégie méditerranéenne pour un développement durable" approuvée à Almeria. Il ne prend pas en compte les activités des groupes de travail créés dans le cadre de la CMDD, ni les activités d'information relatives à la CMDD.

1. Deuxième session de travail sur les SNDD (2^e trimestre 2008)

Objectif

L'objectif général consiste à renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques de développement durable. À l'issue de la session, les participants devraient être parvenus à une perception commune des composantes essentielles de la préparation et de la mise en œuvre d'une SNDD, avoir acquis un savoir-faire à base de bonnes pratiques pour instaurer ces composantes et répondre aux défis et obstacles correspondants - dont les aspects organisationnels et gestionnels. La session de travail sera plus spécialement consacrée aux succès et échecs d'une intégration de la gestion de la demande en eau et de la gestion de l'énergie dans les politiques nationales.

Préparation

La préparation de la session de travail comportera des interactions soutenues avec les pays concernés (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Monténégro, Maroc, République arabe syrienne et Tunisie) et la formulation d'un document de base intitulé "Intégrer la gestion de la demande en eau et la gestion de l'énergie dans les politiques nationales".

Collaboration

Des interactions seront recherchées avec la CDD/ONU et l'OCDE. Pour accroître la cohérence et favoriser la convergence, cette activité – comme la plupart des autres activités – repose au plan conceptuel sur les travaux et résultats de ces deux institutions.

Ressources financières

Telles qu'approuvées dans le budget 2008-2009.

Un complément de ressources contribuerait à inviter un ou deux représentants d'autres pays méditerranéens (par exemple l'Italie et Malte).

2. Atelier régional sur les SNDD (1^{er} trimestre 2009)

Objectif

L'atelier sur les SNDD examinera les cadres et processus politiques pertinents ainsi que les dispositions à prendre pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'évolution vers un développement durable. Plus concrètement, l'atelier mettra en relief les principaux liens conceptuels entre le changement climatique et le développement durable, explorera des approches pragmatiques et de bonnes pratiques visant à intégrer les actions et mesures politiques concernant le climat dans les stratégies nationales de développement durable, y compris aussi bien la planification sectorielle, la budgétisation et la coordination. Des pratiques prometteuses seront mises en avant et il en sera déduit des orientations et principes pour la formulation et l'application d'initiatives stratégiques.

Préparation

Une **Évaluation des initiatives et opportunités sous-régionales (2^e trimestre 2008)** sera entreprise afin d'examiner les liens entre la SMDD et d'autres cadres, aux niveaux international et régional, se rapportant au développement durable (l'étude pourrait aussi prendre en compte les initiatives sous-régionales ou thématiques pertinentes). L'objectif général consiste à contribuer à la cohérence d'ensemble et à favoriser la collaboration au niveau opérationnel (autrement dit, essentiellement, au niveau du pays où les décisions et les actions interviennent). Plus concrètement, les points d'entrée et les éléments de la programmation d'actions conjointes (comme le renforcement des capacités, la gestion des connaissances, les stratégies financières, les résultats du suivi, etc.) seront identifiés – contribuant ainsi à une mise en œuvre effective des mémorandums d'accord et programmes conjoints existants ou à l'élaboration de nouveaux. Les cadres, initiatives ou processus ci-après pourraient être pris en considération: Horizon 2020 (UE), Processus de Marrakech (ONU et PNUE), Directive sur la Stratégie marine (UE), Initiative sur l'eau (UE, MIO/ECSDE), Gestion des ressources en eaux internationales (Composante méditerranéenne, MIO/ECSDE), Projet FEM "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée". L'évaluation sera l'occasion de renforcer la coopération avec les institutions internationales et régionales, notamment la CDD/ONU, l'OCDE, l'Agence européenne pour l'environnement (Coopération avec la zone méditerranéenne), en tant que fer de lance à la mise en œuvre de la SMDD.

Un **Examen/Bilan de l'état des SNDD (4^e trimestre 2008)** permettra de faire le point sur les différentes approches stratégiques suivies par les pays pour promouvoir le développement durable. L'Examen/Bilan regroupera les informations sur les différents cadres et processus, puis il les compilera et analysera. Sur la base de la diversité des expériences des pays de la région, l'Examen/Bilan s'efforcera de distiller des pratiques prometteuses qui étayeront la préparation et la mise en œuvre d'approches stratégiques et coordonnées du développement durable.

Collaboration

Une étroite collaboration sera recherchée avec l'OCDE et la CDD/DESA-ONU - qui ont organisé en 2007 une réunion de groupes d'experts ou des ateliers sur des questions connexes – et l'European Sustainable Development Network (ESDN). Il sera fait appel à une expertise spécifique au sein et en dehors du système du PAM (par exemple, le Centre d'activités régionales du Plan Bleu qui a fourni un appui technique et organisationnel au groupe de travail de la CMDD sur l'énergie et le climat ainsi qu'à des spécialistes éminents d'autres institutions comme l'OCDE ou le PNUD).

Ressources financières

L'atelier régional devrait réunir des participants de toute la région, y compris des acteurs représentant différents groupes d'intérêt et des partenaires du PAM/PNUE. Par conséquent, la ligne du budget approuvée à cet effet n'est pas suffisante pour conférer à cet atelier l'impact et la visibilité souhaités. Le complément de financement nécessaire (environ 65 000 euros) devra être réuni auprès de sources externes qu'il reste à identifier.

3. Appui à la formulation et à la mise en oeuvre des SNDD (activité continue)*Objectif*

L'activité a pour but d'encourager et d'appuyer des pays du PAM à élaborer et appliquer leurs SNDD.

Préparation

Des visites de lancement (1^{er} trimestre 2008) seront organisées en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Tunisie dans le but de rencontrer les institutions et acteurs concernés, y compris la communauté des donateurs, afin de les mettre au courant du processus de formulation des SNDD et d'obtenir leur adhésion. À cette occasion, un atelier d'information national pourrait être organisé et un financement complémentaire identifié parmi les donateurs actifs dans ce domaine. L'instauration d'une collaboration avec des donateurs (comme cela a été le cas avec l'Italie pour le Monténégro) s'avérera essentielle pour la cohérence, la coordination et une visibilité accrue du PAM.

S'agissant des pays qui ont déjà élaboré leur SNDD (comme l'Égypte, le Monténégro, le Maroc et la République arabe syrienne), l'appui du PAM devrait se poursuivre. Plusieurs directions seront suivies: i) organiser des examens par les pairs ou des activités d'appui technique associant ces pays aux pays nouveaux venus; ii) formaliser un Réseau MED sur les SNDD et l'associer au Réseau pour le développement durable de l'UE et aux travaux de l'OCDE sur les SNDD.

Collaboration

La possibilité d'organiser ces missions de concert avec les CAR concernés sera systématiquement explorée. Des missions conjointes contribueraient sans conteste à rehausser la visibilité du PAM en tant que système coordonné et à mieux faire comprendre que le développement durable n'est pas une préoccupation isolée de l'Unité MED mais un effort partagé par toutes les composantes du PAM. Une bonne coordination au niveau de chaque pays devrait aussi permettre aux composantes du PAM de parler d'une seule et même voix, d'alléger les contraintes et la charge de travail incombant aux structures gouvernementales, de stimuler la collaboration entre le Point focal du PAM et les Points focaux des différents CAR, de permettre de réaliser des économies d'échelle, et enfin de contribuer à intégrer toutes les activités du PAM dans le cadre politique global du pays.

Ressources financières

Telles qu'approuvées dans le budget 2008-2009.

Compte tenu des fonds limités disponibles pour chaque exercice national (environ 40 000 euros), un complément de ressources financières (comme dans le cas du Monténégro qui a reçu un appui additionnel substantiel de l'Italie) aiderait à conférer au processus une impulsion et une visibilité convaincantes. Le complément de financement nécessaire devra être réuni auprès de sources externes qu'il reste à identifier.

4. Appui à des activités pilotes: formulation d'une stratégie insulaire de développement durable –SIDD - (activité continue)

Dans la mise en œuvre de la SMDD, l'appui à la formulation de SNDD contribue à accroître la cohérence entre d'une part l'accord régional et d'autre part l'élaboration de politiques et l'action au niveau national. Il apparaît également important d'encourager les activités pilotes qui favorisent les synergies entre les niveaux national et local.

Étant donné que les îles de la Méditerranée sont souvent confrontées à des questions et des défis environnementaux, sociaux et économiques similaires, il a été envisagé des activités pilotes qui fourniront un appui aux autorités locales pour la formulation et la mise en œuvre de Stratégies insulaires de développement durable (SIDD).

Objectif

Ces activités pilotes ont les objectifs suivants: intégrer les objectifs, orientations et propositions d'action de la SMDD dans les cadres et instruments politiques au niveau local ; associer activement les parties prenantes et forger des partenariats ; renforcer les capacités, gérer et diffuser les connaissances et les informations ; mobiliser et allouer des ressources. Les résultats escomptés comprennent : élaboration de documents SIDD ; mise en place de mécanismes de consultation ; collaboration entre le PAM/PNUÉ et les universités dans la région méditerranéenne ; instauration de la base d'un réseau régional d'universités ; amélioration des synergies et de la coordination entre les composantes du PAM ; plus grande visibilité des SNDD/SMDD grâce à des interactions avec le groupe et le programme des petits pays insulaires de la CDD/ONU. L'expérience acquise dans le cadre d'activités pilotes pourrait être partagée dans l'ensemble de la région (par exemple à l'occasion de la réunion de la CMDD) et devenir une vitrine de la façon dont la SMDD peut se traduire en actions concrètes au niveau local.

Préparation

À leur demande, les autorités et les parties prenantes de ces îles bénéficieraient de l'appui du PAM pour formuler/appliquer leur SIDD. Des contacts préliminaires ont été amorcés dans trois îles: Mytilène (Grèce), Gozo (Malte) et Elbe (Italie).

Collaboration

Une étroite collaboration se développera avec les universités nationales intéressées, comme l'Université de l'Égée, l'Université de Malte et l'Université de Florence, avec l'implication éventuelle de l'Association des agendas 21 locaux, en collaboration avec les Ministères de l'environnement. Les universités associées en tant qu'institutions d'appui auraient ainsi l'occasion de mettre progressivement en place un réseau régional d'universités pour le développement durable, d'impliquer leurs étudiants dans des activités concrètes sur le terrain, de renforcer la recherche et les activités d'enseignement en matière de développement durable, de nouer une collaboration avec des experts des composantes du PAM ainsi qu'avec des décideurs et des autorités locales, d'échanger et d'amasser des connaissances, notamment avec les composantes du PAM.

Ressources financières

Telles qu'approuvées dans le budget 2008-2009.

Compte tenu des fonds limités disponibles pour l'exercice dans chaque pays (environ 5 000 euros), il sera nécessaire de réunir un complément de financement (environ 40 000 euros par île) auprès de sources externes (par exemple, autorités locales concernées et ministères nationaux de l'environnement) qui restent à identifier.

5. Appui à des activités pilotes: intégrer le changement climatique dans les politiques nationales (avant le 2^e trimestre 2009)*Objectif*

La décision des Parties contractantes sur les recommandations de la CMDD relatives à l'énergie et au changement climatique peut fort à propos être traduite en activités pilotes dans 2 pays sélectionnés. Ces activités viseraient à accroître la concordance et la cohérence des cadres juridiques, instruments économiques, montages institutionnels et politiques en matière de développement durable. Plus concrètement, il s'agit de démontrer comment les décisions des Parties contractantes peuvent être effectivement appliquées au niveau national.

Préparation et application

Outre une analyse de cohérence des politiques et instruments pertinents, différentes mesures d'amélioration pourraient être identifiées (par exemple en ce qui concerne les réformes politiques, l'amélioration des cadres juridiques et institutionnels, le recours aux instruments économiques appropriés, ainsi que le renforcement des capacités) et des lignes directrices formulées pour améliorer la cohérence et la convergence. L'expérience acquise dans les pays pilotes serait diffusée dans l'ensemble de la région. La prochaine réunion de la CMDD serait une occasion de valider le processus de convergence et de suivre l'efficacité de la mise en œuvre de la SMDD dans le domaine de la gestion de l'énergie et de la demande en eau.

Collaboration

Une étroite collaboration sera recherchée avec la CDD/ONU, l'OCDE. Il pourrait être fait appel à une expertise spécifique au sein et en dehors du système du PAM (par ex., le Centre d'activités régionales du Plan Bleu qui a fourni un appui technique et organisationnel au groupe de travail de la CMDD sur l'énergie et le changement climatique ainsi que des spécialistes éminents d'autres institutions comme l'OCDE et le PNUD).

Ressources financières

Bien qu'il n'y ait pas de ligne prévue à cet effet dans le budget 2008-2009 approuvé, l'on pourrait explorer la possibilité d'un financement externe complet (environ 10 000 euros par pays).

6. Information et communication ciblées sur les SNDD/SMDD (activité continue)

Cette section sera formulée sur la base des discussions prévues avec d'éventuels institutions et partenaires coopérants.

Annexe 2. Revisiter le rôle et les fonctions des groupes de travail

Conformément au règlement intérieur, entre deux réunions de la CMDD, les groupes de travail spécialisés explorent des questions données de développement durable et en débattent. L'Unité de coordination du PAM coordonne les différents groupes de travail sur une base permanente. Les Centres d'activités régionales et les programmes spécialisés du PAM fournissent un appui technique et organisationnel aux différents groupes de travail selon leurs domaines de compétence respectifs.

La mesure dans laquelle les résultats des groupes de travail vont influencer les processus politiques nationaux (autrement dit se traduire par un impact effectif dans les pays grâce à des réformes politiques, mesures et actions menant à une cohérence et une convergence accrues) et favoriser la mise en œuvre de la SMDD, dépend fortement d'initiatives concrètes et d'une meilleure coordination. Par conséquent, les groupes de travail doivent devenir davantage axés sur l'action avec une structure et un mode opératoire similaires. Le recours à une formule commune contribuerait à suivre les performances qualitatives et à accroître les synergies, en particulier sur les questions transversales.

Le rôle des groupes de travail doit être conçu dans la perspective plus large d'autres moyens de mise en œuvre comme les actions pilotes au niveau national, le renforcement des capacités régionales, le dialogue politique, les activités ciblées de gestion des connaissances – y compris l'information et la communication.

